

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 avril 2018

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19  
Présents : 16    Votants : 17

Date de la convocation : 20/03/2018

*Présents:* COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J P, COLIN A, COUTINHO V, MAILLARD E, MANGEOL S, MOUGEL D, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

*Madame Emilie MAILLARD a été nommée secrétaire.*

*Absentes excusées : Armelle SERVVRANCKX a donné pouvoir à Sébastien HACH  
Monique MATHIEU*

*Absent : Pierre-Antoine RICHARD*

Le jeudi 5 avril 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 20 Février 2018,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité sauf mention contraire,

*Considérant que sur 17 votants, 3 se prononcent pour le maintien des taux d'imposition, 7 pour une augmentation des taux de 0,5% et 7 (dont M. le Maire) pour une augmentation des taux de 1%,*

\* **FIXE**, pour 2018, **les taux** ainsi qu'il suit avec une indexation de 1% :

Taxe d'Habitation : 7,73 %

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 7,35 %

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 18.10 %

*Entendu la lecture des prévisions pour chacune des lignes budgétaires et après avoir obtenu diverses précisions,*

\* **VOTE les Budgets 2018** ainsi qu'il suit :

Le budget annexe **Forêt** qui s'équilibre

à 198 806,84 € en section d'Investissement  
et à 406 594.54 € en section de Fonctionnement

Le budget **Principal** qui s'équilibre

à 1 291 300,00 € en section d'Investissement  
et à 2 450 859,97 € en section de Fonctionnement

et sollicite la renégociation de l'un des emprunts destinés au financement du groupe scolaire,

\* **PREND acte des participations** suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny : 6 369,48 €

- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : 1 315,00 €

- S.D.I.S: 58 767,00 €

\* **SOLLICITE** une subvention auprès du **Conseil Départemental des Vosges** pour la réalisation de travaux de voirie Rue de Minimont (annule et remplace le dossier déposé en 2017),

\* **EMET un avis favorable à l'acquisition de la licence** pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie mise en vente par la SCI GALMICHE, **refuse le prix proposé par le vendeur** soit 5 000,00 € T.T.C hors frais de notaire et **propose** le prix de 3 000,00 € T.T.C, frais d'acte en sus,

*Concernant la demande de subvention présentée par l'A.S.C Hadol-Dounoux dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule,*

\* **SUSPEND** sa décision et sollicite un complément d'information,

\* **APPROUVE** les termes des conventions de mise à disposition gracieuse de locaux communaux sis respectivement Rue du Chêne et Route d'Arches au Syndicat des bouilleurs de cru de Hadol (ateliers de distillation),

\* **APPROUVE** le projet initié par le SDIS de construction d'un nouveau casernement commun aux centres de secours de Hadol et de Dounoux sur le territoire de Hadol,

*Considérant que le financement par le SDIS est estimé à 180 000 € (50% du coût global H.T dans la limite de 600 €/m<sup>2</sup> actuellement) et que le reste à charge pour les 2 communes est évalué à 220 000 €,*

\* **VALIDE** le financement du reste à charge prévisionnel des 2 communes ainsi qu'il suit :

- 50% proportionnellement à la dotation forfaitaire de chaque commune,
- 50% proportionnellement à la population de chaque commune.

\* **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges C.L.E.T.C (CAE) tel que présenté.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Une demande de déclaration d'utilité publique élaborée par RTE (Réseau de Transports d'Electricité) pour la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts entre le poste « Bains les Bains » et le pylône de la ligne Pouxoux-Uriménil est en cours.*
- *Une enquête publique initiée par l'ARS et le SIEV relative aux périmètres de protection de captages se déroule jusqu'au 26 avril 2018.*
- *Concernant les transports pour les élèves de l'élémentaire à la rentrée de septembre 2018, les élus sont dans l'attente du retour de la Région.*
- *Il est rappelé que le dispositif DYRUN, destiné à amplifier une connexion internet, est à disposition en mairie.*

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.

Fait à Hadol, le 14 avril 2018

Le Maire,

Roger COLIN

La secrétaire de séance,

Emilie MAILLARD